

Le Service de Téléphone de la Ville d'Edmundston

L'inauguration du nouvel immeuble de la New Brunswick Telephone Company et l'utilisation du nouvel équipement aura lieu dimanche prochain à minuit.

DESCRIPTION DE L'EDIFICE

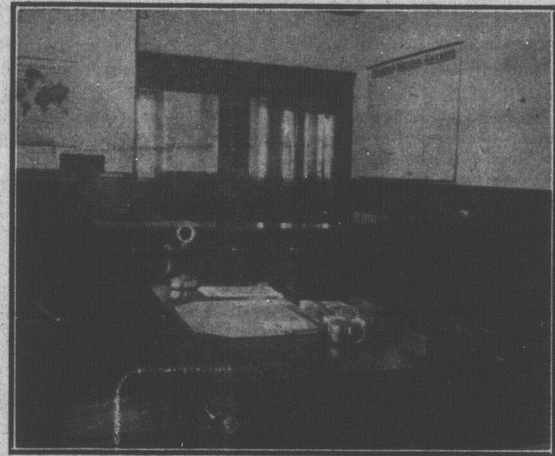
Depuis plusieurs mois la New Brunswick Telephone Company a commencé la construction d'un édifice qui servira d'échange à Edmundston et comprendra un équipement tout-à-fait nouveau. Cet édifice, maintenant terminé, est situé sur la rue St-François à l'angle que forme cette rue avec la rue Canada. Il occupe un site important, en face de l'Hôtel-de-ville, près de la rivière Madawaska. La bâtisse est du type ré-

gulier pour les fins d'échange téléphonique. Elle comprend un sous-sol et un rez-de-chaussée faits de briques et de pierre dont l'aspect plaît à l'œil et embellit cette partie de la ville. Dans cette bâtisse on a tenu compte du confort et des commodités pour le personnel, pourvoyant également l'espace nécessaire pour l'augmentation qui surviendra dans cette ville prospère et entreprenante.



Nouvel édifice de la New Brunswick Telephone Company à Edmundston.

En entrant dans la nouvelle bâtisse nous trouvons les boîtes d'appels payantes qui seront accessibles au public voyageur vingt-quatre heures par jour. Puis le vestibule qui conduit au bureau des affaires générales où tout a été prévu pour le confort et l'accommodation des citoyens



Cette vignette montre au fond le vestibule où se trouvent les boîtes payantes; au premier plan le bureau où le public transigera ses affaires avec les représentants de la compagnie.

La bâtisse est pourvue d'une entrée latérale pour les employés de la compagnie, laquelle conduit à la salle de repos des opératrices, à la salle d'opération et au "terminal room"; de là au sous-sol où l'on trouve la chambre des accumulateurs et du pouvoir.

L'équipement placé dans la salle d'opération, que l'on appelle communément le central, consiste en un grand tableau multiple appelé Common Battery Associated Multiple Switchboard, fabriqué par la Cie Northern Electric; c'est ce qu'il y a de plus nouveau et de plus perfectionné en type

d'équipement pour un échange de 1000 à 3000 abonnés; c'est également le tableau manuel le plus rapide. Les signaux venant de l'abonné se manifestent sur le tableau par de petites lampes, chaque ligne ayant trois lampes associées à un levier de réponse. Ces lampes sont placées à la grandeur du tableau, à la portée de chaque opératrice de façon à ce qu'un appel peut toujours être répondu par l'opératrice inoccupée. Ceci facilite la rapidité du service et répartit le travail plus uniformément entre les opératrices.



On voit ici la salle d'opération. A gauche se trouve le tableau où les opératrices travailleront à répondre aux appels. A droite on voit le bureau de l'opératrice en chef.

Dans le "terminal-room" on trouve les "cable terminals", les "cable run-ways", les protecteurs contre les éclairs et le brochage qui va au tableau, les machines de sonnerie et divers autres équi-



On voit ici ce que la compagnie appelle le "terminal room". Elle contient une partie très importante de l'équipement que l'on voit au centre.

Dans le sous-sol nous voyons les accumulateurs (storage battery) qui fournissent le courant pour tout l'échange, ainsi que les distributeurs du tableau et le mécanisme qui sert à maintenir en ordre les accumulateurs.

C'est l'intention de la compagnie de passer de l'ancien système d'échange au nouveau dans la nuit de dimanche le 11 mai, vers minuit. Tous les abonnés qui ont une ligne privée pourront alors appeler le central en levant simplement le récepteur. Lundi matin le personnel au complet sera mis au travail pour changer les boîtes des abonnés faisant partie de lignes multiples et dès que ce travail sera terminé on changera tous les téléphones.

Un équipement à Batteries ordinaires sera utilisé dans tout l'échange et le service après une courte interruption causée par le changement d'un système à l'autre, devrait être considérablement amélioré. La compagnie a prévu dans ses plans pour l'augmentation probable du nombre d'abonnés et il lui sera facile de répondre à une plus grande demande d'année en année.

Le nouveau système qui sera bientôt adopté est le même que la compagnie a installé à Campbellton il y a quelques années, avec en plus certaines améliorations. Les citoyens peuvent dès maintenant être assurés qu'ils auront l'équipement le plus moderne qu'il est possible d'obtenir en téléphone.

Ce système n'a pas été fourni avant qu'il soit nécessaire parce que les vieux central et l'équipement qu'il contenait ne le permettait pas. Nous sommes maintenant convaincus que les abonnés d'Edmundston apprécieront le système moderne nouveau et que l'augmentation des affaires de la compagnie à Edmundston justifiera la dépense considérable qu'elle vient de faire dans cette partie de la province.

M. F. A. Kennedy, surintendant du district pour la Compagnie, et M. L. W. Bragdon, gérant de l'échange local, invitent cordialement les abonnés et les citoyens d'Edmundston à visiter le nouvel édifice de la compagnie et à voir le nouveau tableau des opératrices en fonction. Ann.

Le Conseil de Ville....

(Suite de la page 1)

Dans l'assistance nombreuse présente à cette assemblée, on entendit un soupir de soulagement chez plusieurs. Car nombre de citoyens s'étaient rendus à cette assemblée pour manifester leur mécontentement au sujet de l'attitude que le nouveau conseil avait pris à l'égard des travaux électriques actuellement en cours.

La Chambre de Commerce elle-même avait délégué les membres de son exécutif pour s'enquérir des raisons de cette attitude plus ou moins définie.

Le conseil de ville profita de cette assemblée pour ratifier le paiement du premier estimé des ingénieurs en faveur de MM. Powers & Casey, fait par le secrétaire sur les ordres écrites du maire et de quatre échevins.

On décida également d'adopter le système de switchboards manuel pour la station de pouvoir nouvelle, quoique les ingénieurs recommandaient le système automatique, un peu plus dispendieux d'installation mais plus économique d'opération.

Il fut également résolu de demander aux ingénieurs d'envoyer un représentant pour examiner certaines switchboards que la Cie Fraser n'utilise plus à Madawaska, Me., et que la ville pourrait avoir à bon marché si elles convenaient à l'installation proposée.

Il a été proposé par l'échevin James Martin, secondé par l'échevin Thadée Martin et adopté à l'unanimité que la ville nomme M. George Choinard à la position d'inspecteur du brochage dans la ville, sans rémunération.

L'échevin Archie St-Onge a proposé, appuyé par l'échevin Richard, qu'un trottoir en béton soit fait sur la rue Burpee jusqu'à la rue Canada, chargeable au compte capital.

Le conseil parle de la construction de rues permanentes en ville et de l'opportunité de profiter de l'octroi de 50% du gouvernement provincial dans cette construction. Le secrétaire est chargé de s'enquérir auprès du ministre des Travaux publics du standard exigé par le gouvernement.

TEXTE DU RAPPORT DE

M. F. D. TWEEDE

His Worship the Mayor,

and the Members of the Town Council of the Town of Edmundston, N. B.

Dear Sirs:

In accordance with your instructions as contained in your

resolutions of recent dates I prepared notice denying liability etc. with respect to your contract with Messrs Powers & Casey and delivered it to Mr. Casey who informed me at that time that he would pay no attention to such notice and the only thing that would stop them in their work would be a court order or injunction.

Also I attended at the Town Office and obtained all information possible as to the qualifications of the Council of 1929-30 at the time of their election, their attendance at meetings during the year, payment of their taxes during the year, any interest any of them may have had in contracts made with the Council, the right of the Council to make the contracts they have made with respect to the electrical system, the sufficiency of the resolutions accepting the tenders and all other matters which might have any bearing on the legality of the contracts.

I found that all members of the Council were duly qualified at the time of their election, but that three Councillors were defaulters in respect of taxes due in July 1930 for more than two months; and that several others had interests in contracts with the Town which might possibly disqualify them from acting as Councillors; that the Council had authority under certain acts of the Legislature to do the acts it has done regarding the reconditioning of the electrical system, that is to make the contracts and sell the debentures etc.; that the resolutions accepting the tenders and authorizing the signing of the contracts were in order.

Being in some doubt as to the effect of the nonpayment of taxes and interests in contracts by the members of the Council I attended at Woodstock and consulted Hon. W. P. Jones, K.C., regarding these points. The conclusion we have reached is that, although certain members might have been ousted from office in a proper action, if they were not so ousted and were permitted to act on the Council their acts, within the bounds of their authority, are binding on the Town. The Town cannot avoid any liability resulting from the acts of such officers by denying their title to the office; nor can any other person or company avail himself of such officers' lack of legal title to avoid liability to the corporation. The reason for the rule is that persons acting publicly as officers of a

corporation are presumed to be regularly in office; and persons dealing with the corporation are not required to examine into the title of the officers who conduct its business. They are only required to inquire whether the powers to be exercised are intra vires of the corporation (that is if the corporation itself has power to do the acts through its officers.)

In any event their qualifications could not be attacked in a case between the Town and a contractor. In such an action the Town would not be parties and they are entitled to be heard when their qualifications are being questioned.

It follows then that there are no grounds on which the Town can now avoid liability under the contract with Messrs Powers & Casey and other contracts which were made by the previous council.

They can, of course, cancel the contract and pay damages. And now that I have obtained the necessary information I can give you some idea as to what the damages might amount to.

In addition to the Powers & Casey contract the following contracts have been made and signed by the Town:

Canadian Westinghouse Co. Ltd., Contract for generator, \$21,200.00, dated Dec. 9, 1929.

Canadian Allis Chalmers, Ltd., Contract for water wheel \$15,635.00, dated Nov. 29, 1929.

Canadian General Electric Co. Ltd., Contract for transformers \$6,135.00, dated Oct. 25, 1929, (these have been completed and shipped).

Contract with H. G. Acres Co. for Engineering services, \$23,000.00, dated June 20, 1929.

St. John Dry Dock & Shipbuilding Co. Ltd., contract for iron work, \$5,145.00, dated March 7, 1930.

Contract with A. B. Ormsby Co. Ltd. for sashes \$205.00.

These contracts amount in all to \$71,320.00 and \$25,000 or \$30,000 has been paid on account of them. If the Powers & Casey contract were cancelled much of the materials covered by the above contracts would be of no use; and if the above contracts were cancelled large damages would have to be paid.

Messrs Powers & Casey have some lumber, machinery and concrete on the job at Green River and have on order four carloads of British Columbia spruce some of which have been shipped.

It is quite possible that if all the contracts were cancelled the town would be liable in damages in an amount upward of \$125,000.00.

If the Town decides to proceed with the project it is possible that changes in materials of construction and plans might be made in respect of the work, such as the building of a wooden storage dam instead of concrete, and a considerable amount saved. These mat-

ters would have to be taken up with and decided by your engineers.

Also, if the work is proceeded with, I would suggest that an immediate endeavor be made to make arrangements with the Saint John River Power Company to have it contribute some amount toward the cost and maintenance of the dams, as benefit will result to them at their plant at Grand Falls through the storage of the water which will be stored by the Town at Green River and Second Lake. The control of this storage could be agreed upon in such a manner that no damage would result to the Town and benefit to the Saint John River Power Company. If any action is to be taken on this suggestion it should be taken immediately and it would seem that on account of political rumour and activity the present would be a very propitious time.

According to a report made recently by the Acres Company to the Town, under the contracts which have been let and setting aside the sum of \$15,000 for contingencies the cost of the complete job will be slightly over \$300,000.00. If such is the case and if some contribution can be obtained from the Saint John River Power Company and a market obtained for the surplus energy which will be developed and in view of the fact that heavy damages would have to be paid by the Town if the work is not proceeded with, it is quite possible that it would eventually be more advantageous to the Town to have the work completed.

No arrangements have been made by the Town with the New Brunswick Railway Company re-

garding their lands which will be damaged by flowage if the storage dam is constructed, although considerable correspondence has passed between the parties. The difficulty seems to be in connection with damages which might result from the injury to the Company if driving operations are hindered in any manner by the dam. About 500 acres are involved. If proper facilities for the passing of logs through the dam are provided for, it would not seem that very large damages can result. Under the Act incorporating the Town for Electrical Purposes if the damages cannot be agreed on between the parties the Town can have the damages assessed by three disinterested freeholders in the County.

The bond which has been filed by Powers & Casey is in proper form, is in a sufficient amount and is the bond of a company which is licensed to do business in New Brunswick and has a deposit with the Dominion Government.

If the work is proceeded with it is probable that the Town will not be able to obtain electricity from their present plant at Green River for some months. If arrangements for the purchase of power for that period have not already been made it would be advisable to endeavor to obtain it at a price less than two cents per kilowatt hour.

Yours truly,

(Sgd.) F. Dodd Tweede.

ELIXIR VIGOL

du Dr Laporte, de Clair, N.-B.

tonique à \$1.50

en vente à la

PHARMACIE VAN WART

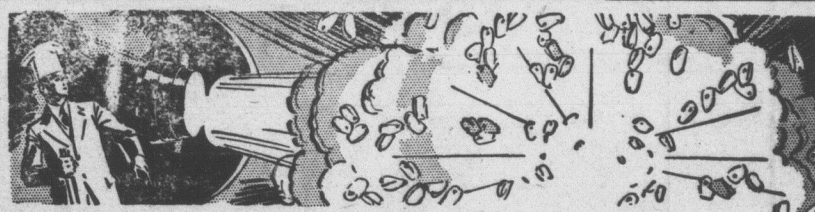
EDMUNDSTON, N. B.



Sortiriez-vous sans faux col?

Aucun homme de bonne mine ne sort sans faux col... ni ne va au dehors avec des chaussures poussiéreuses, non polies... La dent commandée de fréquents cirages au "Nugget" pour conserver les chaussures élégantes et imperméables.

POLI À CHAUSSURES
NUGGET
Le BOÎTE de NUGGET souvre d'un tour de main!



Grains de Blé et de Riz
Tirés d'Enormes Canons

ce qui les rend deux fois plus délicieux et digestibles

Comment, par l'explosion de 125 millions de cellules alimentaires, le Blé et le Riz Soufflés deviennent aussi nourrissants que les céréales cuites

AVEZ-VOUS déjà goûté cette sorte de céréale si différente... le Blé et le Riz Soufflés Quaker... vraiment ce qu'il y a aujourd'hui de plus délicieux et de plus croustillant dans le genre sur le marché?

Le Blé et le Riz Soufflés sont différents parce qu'ils sont préparés différemment. Des grains choisis sont d'abord enfermés dans d'énormes canons de bronze, qui sont ensuite tournés dans des fours brûlants. Cette chaleur intense fait se gonfler en des millions d'énormes cellules alimentaires l'humidité naturelle des grains. Puis les canons sont tirés et toutes ces cellules font explosion.

Chaque des cellules étant ainsi ouverte, les grains sont ensuite aussi faciles à digérer que s'ils avaient subi une cuisson de plusieurs heures. C'est ce qui fait que le Blé Soufflé et le Riz Soufflé sont aussi digestibles que les céréales cuites et chaudes.

Les grains ainsi tirés des canons sont gonflés à 8 fois leur grosseur normale. Ils sont croustillants comme des rôtis fraîchement beurrés et sont savoureux comme des amandes. Vous ne sauriez manger rien de meilleur et de plus nourrissant. Commandez aujourd'hui même du Blé et du Riz Soufflés. The Quaker Oats Company.



QUAKER PUFFED WHEAT et PUFFED RICE